LA TOUR EN MAURIENNE
HERMILLON • LE CHÂTEL • PONTAMAFREY-MONTPASCAL

L'Echo de la Tour

N° 18

Le **Conseil municipal de La Tour-en-Maurienne** s'est réuni **le lundi 13 décembre 2021 à 18 heures 15 minutes** dans la salle Léopold Durbet d'Hermillon, sous la présidence de Monsieur DURBET Yves, Maire. Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint.

Membres présents : DURBET Yves, BOCHET Danielle, FRUMILLON Mireille, FALQUET Philippe, DEFUNTI Elisabeth, MORRUGARES-BAROU Sabine, POLTRON Martine, DUPRAZ-CHAUDET Laure, VALENZANO Justine, AVANZI Louis, STASIA Jean-Michel, NORAZ Alain, FRUMILLON Michel, REYNAUD Claude, OLIVE Philippe, DOMINJON Alain.

Membres représentés : BENEDETTO Sophie (a donné procuration à Danielle BOCHET)

Membres absents excusés : DURIEUX Natacha, VALLIN Rémi

Date de la convocation : 08 décembre 2021

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 octobre 2021.

Ordre du jour

1- Finances : Décision modificative n°3, tarifs communaux 2022, tarifs gîtes 2022, Tarifs Eau Assainissement 2022
2- Personnel : Télétravail,
3- Convention Tulipes,
4- Travaux : * Restauration Chapelle St Pancrace - Maîtrise d'œuvre, * Traversée Le Châtel - Zone 30 km/h
5- Foncier : * Vente de parcelles K1847 B—K1850, * Rétrocession EPFL parcelles ZB 126 et ZA 242,
6- Questions et informations diverses.

1- Finances

Décision modificative n°3 du budget principal

Madame Danielle BOCHET, Adjointe aux finances, présente le document retraçant les mouvements de crédits.

Vote : 17 Pour

Désignation	Dépenses	Recettes
	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D 2111 : Terrains nus	50 000.00 €	
D 2183 : Matériel de bureau et info	2 500.00 €	
D 2188 : Autres	16 500.00 €	
Total D21 : Immobilisations	**69 000.00 €**	
D 2313-195 : Réhabilitation gîtes Villaret	38 000.00 €	
TOTAL D23 : Immobilisa-	**38 000.00 €**	
R 1321-195 : Réhabilitation gîtes Villaret		107 000.00 €
TOTAL R13 : Subventions		107 000.00 €
Total	**107 000.00 €**	**107 000.00 €**

2 - Tarifs Communaux

Salles communales

Madame Danielle BOCHET informe l'assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs des salles communales pour l'année 2022. Elle présente les préconisations de la commission des finances.

	Eglise Le Châtel	Salle Le Châtel	Léopold Durbet	Les Echos	Foyer rur. P	Centre culturel Etage -1	Foyer rur. M
Caution	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €		500 €
Tarif de location JOURNEE							
Résidents LTEM	155 €	52 €	123 €	76 €	123 €		52 €
Hors LTEM	464 €	155 €	370 €	227 €	370 €		155 €
Associations / entreprises locales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit		Gratuit
Tarif WEEK-END							
Résidents LTEM		103 €	185 €	123 €	155 €		103 €
Hors LTEM		206 €	494 €	275 €	464 €		309 €
Associations / entreprises locales		Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit		Gratuit
Tarif HEURE			16 €	16 €	16 €	12 €	16 €
Tarif TRIMESTRE			133 €	133 €	133 €	121 €	133 €
VAISSELLE		*Incluse dans la location*	50 €		*Incluse dans la location*		*Incluse dans la location*

Monsieur le Maire précise que la mise en place d'une différenciation tarifaire entre usagers, selon qu'ils sont domiciliés ou non sur le territoire de la commune, est légale.

Sont présentés les tarifs 2022 concernant les cimetières : (sans modification)

	LE CHATEL	HERMILLON		PONTAMAFREY	MONTPASCAL
Caveaux					
3 places		3210 € (place 136)	3669 € (places 137 et 138)	4 000 €	4 000 €
6 places		4920 € (places 101,117 et 134)		4 500 €	4 500 €
9 places				5 000 €	5 000 €
Colombarium					
Colombarium	500 €	500 €		500 €	500 €
Concessions					
terrain naturel 1 place	100 €	100 €		100 €	100 €
terrain naturel 2 places	200 €	200 €		200 €	200 €
terrain naturel 3 places	300 €	300 €		300 €	300 €
caveau 3 places 50 ans	100 €	100 €		100 €	100 €
caveau 6 places 50 ans	200 €	200 €		200 €	200 €
caveau 9 places 50 ans	300 €	300 €		300 €	300 €
Colombarium 30 ans	50 €	50 €		50 €	50 €

Sont présentés à l'assemblée les tarifs 2022 concernant les prestations des services techniques :

Mise à disposition personnel technique	20.50 €
Tracto pelle / camion (avec facturation min. de 15 €)	45.50 €
Mise à disposition benne - forfait	31.50 €
Tracteur	15.50 €
Engin de débroussaillage (avec facturation min. de 15 €)	55.50 €
Engin de débroussaillage hors commune	76.00 €
Moissonneuse batteuse (avec facturation min. de 15 €)	55.50 €

Livre :

Il est également proposé à l'assemblée de fixer à 30 € le tarif de vente du livre « La Tour-en-Maurienne », consacré à la commune.

Vote : 17 Pour

Tarifs Gîtes Montpascal 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location des gîtes de Montpascal, valables du 11/09/2022 au 10/09/2023.

Gîte 103 – Le Mélèze

Saison	Dates	Tarif semaine	Tarif nuit
Eté basse saison	Du 10/09/2022 au 17/09/2022 et du 15/04/2023 au 17/06/2023	210 €	31 €
Eté moyenne saison	Du 17/06/2023 au 01/07/2023 et du 26/08/2022 au 09/09/2023	273 €	42 €
Eté haute saison	Du 01/07/2023 au 26/08/2023	452 €	68 €
Hiver basse saison	Du 17/09/2022 au 17/12/2022	210 €	31 €
Hiver moyenne saison	Du 31/12/2022 au 04/02/2023 et du 04/03/2023 au 15/04/2023	273 €	42 €
Hiver haute saison	Du 17/12/2022 au 31/12/2022 et du 04/02/2023 au 04/03/2023	452 €	68 €
Forfait ménage / désinfection de fin de séjour : 50 €			

Gîte 104 – Le Grand Coin

Saison	Dates	Tarif semaine	Tarif nuit
Eté basse saison	Du 10/09/2022 au 17/09/2022 et du 15/04/2023 au 17/06/2023	252 €	37 €
Eté moyenne saison	Du 17/06/2023 au 01/07/2023 et du 26/08/2022 au 09/09/2023	365 €	52 €
Eté haute saison	Du 01/07/2023 au 26/08/2023	515 €	73 €
Hiver basse saison	Du 17/09/2022 au 17/12/2022	252 €	37 €
Hiver moyenne saison	Du 31/12/2022 au 04/02/2023 et du 04/03/2023 au 15/04/2023	365 €	52 €
Hiver haute saison	Du 17/12/2022 au 31/12/2022 et du 04/02/2023 au 04/03/2023	515 €	73 €
Forfait ménage / désinfection de fin de séjour : 70 €			

Vote : 17 Pour

Tarifs EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a souhaité lors de sa séance du 08 décembre 2020, que soient harmonisés les tarifs de l'eau et de l'assainissement. Une période de lissage de 6 ans avait été adoptée (de 2021 à 2026).

La commission des finances a demandé que les tarifs pour 2022 ne soient pas augmentés.

Madame Danielle BOCHET précise que le budget de la commune a abondé le budget Eau/Assainissement à hauteur de 141 700 €, en 2021.

Les tarifs pour 2022 seront ainsi, pour chaque territoire :

Hermillon	Cible 2026	2022
Abonnement eau (TVA 5.5%)	26,55	18,43
Prix du mètre cube d'eau (TVA 5.5 %)	0,68	0,85
Redevance assain - Prix au m3 (TVA 10%)	0,90	1,12
Abonnement assain (TVA 10 %)	37,09	12,36
Location compteur (TVA 5,5 %)	9,67	3,22
Prix du m3 pour communes ext (TVA 5.5 %)	1,86	1,86
Eau non potable - forfait (TVA 5,5 %)	15,00	11,01

Le Châtel	Cible 2026	2022
Abonnement eau (TVA 5.5%)	26,55	28,18
Prix du mètre cube d'eau (TVA 5.5 %)	0,68	1,13
Redevance assain - Prix au m3 (TVA 10%)	0,90	1,26
Abonnement assain (TVA 10 %)	37,09	37,09
Location compteur (TVA 5,5 %)	9,67	9,67
Prix du m3 pour communes ext (TVA 5.5 %)	1,86	1,86

Pontamafrey	Cible 2026	2022
Abonnement eau (TVA 5.5%)	26,55	34,63
Prix du mètre cube d'eau (TVA 5.5 %)	0,68	0,324
Redevance assain - Prix au m3 (TVA 10%)	0,90	0,33
Abonnement assain (TVA 10 %)	37,09	12,36
Location compteur (TVA 5,5 %)	9,67	3,22
Prix du m3 pour communes ext (TVA 5.5 %)	1,86	1,86

Montpascal	Cible 2026	2022
Abonnement eau (TVA 5.5%)	26,55	24,96
Prix du mètre cube d'eau (TVA 5.5 %)	0,68	0,42
Redevance assain - Prix au m3 (TVA 10%)		
Abonnement assain (TVA 10 %)		
Location compteur (TVA 5,5 %)	9,67	3,22
Prix du m3 pour communes ext (TVA 5.5 %)	1,86	1,86

La commission propose également d'instaurer un tarif pour l'usage agricole en accordant une remise de 20 % sur le tarif du m3 d'eau en vigueur.

Sont également proposés à l'assemblée les tarifs pour autres prestations :

	HT
Frais d'intervention (ouverture ou fermeture du compteur) - Forfait (TVA 20%) : changement abonné	11.50 €
Frais de pose ou dépose de compteurs - Forfait (TVA 20%)	17.08 €
Mise à disposition du personnel technique - Facturation à l'heure (TVA 20%)	17.08 €
Mise à disposition du tracto pelle (TVA 20%) avec facturation minimum de 30 €	37.92 €

Vote : 17 Pour

2– Personnel

Télétravail

Monsieur Jean-Michel STASIA rappelle la délibération en date du 18 octobre 2019 relatif à l'exercice du télétravail au sein de la commune. Un adjoint administratif entre également dans le cadre du dispositif, ce qui modifie l'article 1 comme suit :

Filière	Cadre d'emplois	Grade	Fonctions ou service
Administrative	Rédacteur	Rédacteur principal 1ère classe	Comptabilité
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	Comptabilité / Ressources humaines
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	Secrétaire services techniques / urbanisme
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif	Secrétaire services administratifs

Vote : 17 Pour

3 - Convention Tulipes

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention proposée par le CBNA (Conservatoire Botanique National Alpin), dont l'objectif est de conserver la diversité génétique des différentes espèces de Tulipes de Savoie en les cultivant dans un « jardin conservatoire local » sur la commune de la Tour-en-Maurienne et plus précisément à Montandré. Il est question de 5 catégories de tulipes en voie de disparition.
Le CBNA s'engage à fournir les bulbes à planter sur la parcelle. Le CBNA participera à la journée de plantation des bulbes et au suivi des plantations au printemps suivant.
La commune, quant à elle, s'engage à assurer le maintien des plantations sur la parcelle (une fauche par an pendant l'été ainsi qu'un labour léger du sol tous les 5 ans à la fin de l'été) pour une période déterminée. La commune avertira chaque année le CBNA d'éventuelles dégradations et prédations au moment de la floraison des tulipes.
Le CBNA fournit le panneau informatif à destination de la population.

Vote : 17 Pour

4 - Travaux

Restauration Chapelle St Pancrace – Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire présente la chapelle St Pancrace, à l'Echaillon, dernière chapelle du village, ainsi que son projet de rénovation (couverture, clocher, peinture, sol, porte d'entrée et vitres).

Il rappelle aux conseillers le choix opéré il y a quelques années de ne pas faire appel aux cabinets d'architecture spécialisés dans le patrimoine, beaucoup plus contraignants.
Madame Justine VALENZANO fait remarquer que la route, très proche du bâtiment, est susceptible d'entraîner des vibrations. Monsieur le Maire répond que cela sera pris en compte.
Il présente la convention de maîtrise d'œuvre proposée par Jean-Marie VALET. Cette convention prévoit :

- Un forfait de 2000€ pour la phase de préparation du projet
- Un forfait de 4800€ pour la phase de consultation des entreprises
- Une rémunération de 5.5% du montant total TTC des travaux

Vote : 17 Pour

Traversée le Châtel – Zone 30 km/h

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la mise en place d'une zone limitée à 30 km/h pour renforcer la sécurité, depuis l'entrée de le Châtel au niveau du pont du ruisseau Rieu Salomon jusqu'au col du Ventour.

Vote : 17 Pour

5 - Foncier

Vente de parcelles K1847B – K1850

Monsieur Philippe FALQUET informe l'assemblée de la demande de Monsieur et Madame MILLIEX Henri pour l'acquisition des parcelles K1847B et K1850, sur Pontamafrey. Il propose la vente de ces parcelles, d'une contenance de 141 m² pour la parcelle K 1847B et de 27 m² pour la parcelle K1850, au prix de 5 € le m².

Vote : 17 Pour

Rétrocession EPFL parcelles ZB 126 et ZA 242

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal que la collectivité a signé une convention d'intervention et de portage foncier en date 11/12/2017 portant sur les biens ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrales	Adresse	Surface (m²)	Nature cadastrale
Hermillon	ZB 126	Derrière la Tour	732m²	Bois
Hermillon	ZA 242	La Rua	702m²	Bois

A la date d'échéance de cette convention, l'EPFL de la Savoie procédera à la rétrocession du bien à la commune. Le transfert de propriété à son profit induit le remboursement de l'intégralité des sommes dues à l'EPFL de la Savoie.

Le prix de rachat se décompose ainsi :

	HT	TVA	TTC
Valeur des biens	46 482.73€	0	46 482.73€
Prix de cession auquel s'ajoutent les frais de portage jusqu'au 11/07/2021	3528.77€	705.75€	4 234.52€
Remboursement en capital déjà perçu	- 798.37€	0	- 798.37€
Solde à payer à l'acte	49 213.13€	705.75€	49 918.88€

Vote : 17 Pour

Interventions de Monsieur le Maire :

Sécurisation de la traversée du chef-lieu – Le Châtel : la zone située au niveau du col du Ventour nécessite d'éloigner le flux de la circulation et d'être aménagée. Il précise qu'il faut acquérir plusieurs parcelles ; ce que 3 propriétaires refusent. Il propose, par conséquent, de mettre en place une procédure de Déclaration d'Utilité Publique, qui obligerait les propriétaires, en cas d'acceptation par le Préfet, à céder leurs parcelles.
Le Conseil municipal donne son accord de principe.

Urbanisme : A partir du 1er janvier 2022, un usager pourra déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme en ligne, dans une démarche simplifiée et sans frais. Toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Celles de plus de 3500 habitants devront également assurer leur instruction sous forme dématérialisée.
Ceci représente de nombreux avantages pour l'usager mais également pour la commune, permettant un gain de temps considérable.

Epidémie COVID : La décision a été prise d'annuler le pot de fin d'année organisé avec le personnel de la commune.
Quant à la cérémonie des vœux à la population, prévue le 08 janvier 2022, elle est reportée à une date ultérieure en fonction de l'évolution des conditions sanitaires (idem pour la cérémonie des vœux à Montpascal du 28 décembre).

Intervention de Monsieur Michel FRUMILLON :

Il demande que la situation de Poudres Hermillon, au sujet de 6 emplois menacés, puisse faire l'objet d'une motion communale. Le Conseil municipal donne son accord de principe.

Intervention de Madame Laure DUPRAZ-CHAUDET :

Elle informe l'assemblée du comportement de certains administrés de Le Châtel, suite au travail de déneigement réalisé par David JULLIARD. Une information sera diffusée dans le bulletin.

Interventions de Monsieur Louis AVANZI :

Bulletin d'information : Les conseillers sont informés que la commission communication a proposé l'édition d'un bulletin annuel de 52 pages, prévu fin janvier 2022. Il reprendra les évènements de l'année 2021 ainsi qu'une rétrospective de 2020. Le cabinet CREAMEL en sera l'éditeur.
Les travaux de requalification (tranche 6) à Pontamafrey sont terminés. L'abribus sera monté le 28 décembre.

Séance levée à 20h00.

LE MOT DU MAIRE

Des nouvelles des écoles : REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Le 1er trimestre scolaire vient seulement de s'achever et il nous faut d'ores et déjà penser à la prochaine rentrée scolaire de septembre 2022.

Le départ des élèves de CM2 pour le collège, soit 19 enfants, ne sera pas compensé par l'arrivée des touts petits nés en 2019 et le Directeur Académique envisage dès à présent la fermeture d'une classe sur le regroupement Pédagogique Intercommunal La Tour en Maurienne - Montvernier à la rentrée scolaire de septembre 2022.

Nous devons donc dès aujourd'hui nous mobiliser et faire preuve de réactivité pour que la fermeture d'une classe ne devienne réalité.

Les écoles de la Tour en Maurienne ont de multiples avantages :

- Des projets pédagogiques motivants grâce à l'implication du corps enseignant et les aides financières attribuées par la commune : sorties ski de fond, sorties nature, sorties culturelles.
- Des locaux entretenus et rénovés régulièrement.
- Des classes multi-niveaux favorisant le développement de l'autonomie mais également le sens de l'entraide
- Un environnement favorable à l'épanouissement des enfants
- Un fort sentiment d'appartenance et une qualité d'enseignement en raison d'un nombre d'enfants raisonnable par classe et une équipe enseignante motivée

En outre, afin de faciliter l'organisation des parents, la commune de la Tour en Maurienne dispose également de :

- Deux garderies périscolaires (Hermillon et Le Châtel) qui proposent des plages horaires élargies : de 07h30 à 18h30 ainsi que des activités ludiques aux enfants qui le fréquentent.
- Un restaurant scolaire, de taille humaine qui permet aux enfants de se restaurer dans une ambiance conviviale.

Ainsi pour maintenir ce niveau d'enseignement, nous lançons un appel aux familles nouvellement arrivées ou qui vont arriver en 2022 dans notre belle commune, et de nous signaler leur volonté d'inscrire leur(s) enfant(s).

N'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie par téléphone au 04 79 64 27 72 ou par mail *mairie@latourenmaurienne.fr*, afin de confirmer l'inscription de votre (vos) enfant(s) à la prochaine rentrée sur le RPI.

A tous les habitants de la Tour en Maurienne, si vous avez dans vos connaissances des parents recherchant pour leur(s) enfant(s) des lieux d'enseignement tels que ceux proposés sur le RPI de la Tour en Maurienne - Montvernier, transmettez-leur les coordonnées du secrétariat de mairie afin qu'ils se fassent connaître. Nous répondrons volontiers à leurs questions.

Cette année encore, Florence CAMUS, ATSEM sur le Châtel a émerveillé les enfants par les décorations de Noël qu'elle a réalisées dans la salle du restaurant scolaire et la salle de la garderie périscolaire.

Merci à la société SOMABO qui a fourni les planches de bois nécessaires à la confection de cette cabane !

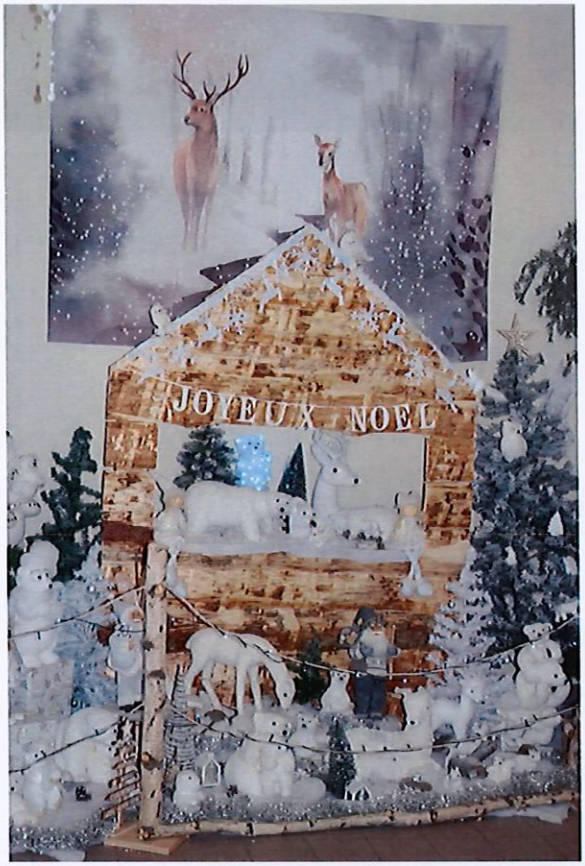

Décorations de Noël réalisés au périscolaire de Hermillon

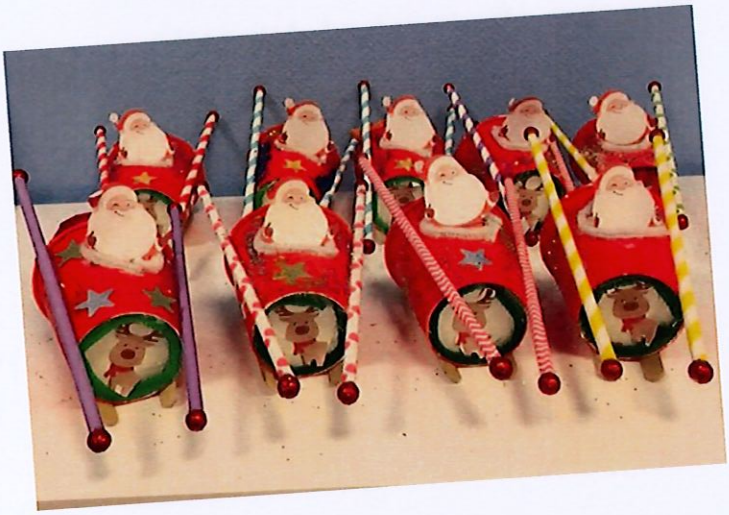

Décorations réalisés à la Médiathèque par les enfants

Le recensement de la population aura lieu du

20 Janvier 2022 au 19 février 2022.

Des codes d'accès Internet vous seront distribués.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Insee
en partenariat avec votre commune

3CMA
Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan

Appel à projet pour l'installation d'activités culturelles et de loisirs sur la zone de l'Epine en cœur de ville de Saint-Jean-de-Maurienne

Plus d'infos sur le site :

https://www.coeurdemaurienne-arvan.com/appel-a-projet/